Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10/10/23
ID : 059-255902827-20231004-DEL18_2023-DE

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre

Département du Nord
Extrait du registre des délibérations
du conseil syndical

Séance du : 4 octobre 2023 **Lieu de réunion** : salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge. **Convocation** : 28 septembre 2023 **Affichage ordre du jour** : 28 septembre 2023 **Délibération** : n° 18/2023 **Réfs** : BC/SP/CW. **Objet** : représentation du SMTUS au sein des organismes extérieurs : désignations des représentants ou délégués auprès du GART, de l'ADU, d'AGIR et du Syndicat Hauts-de-France MOBILITES.	**Nombre de délégués en exercice** : 28 **Nombre de délégués présents** : 17 **Nombre de votants** : 19 dont 2 pouvoirs

Le conseil syndical s'est réuni le 4 octobre 2023 à 16h30 dans la salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir », sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du SMTUS

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-~~Bernard BONDUE~~-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-~~Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS~~-Claude DUPONT-~~Jean DURIEUX-Hugo GEORGES~~-Michel HANNECART-~~Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE~~-Jean-Pierre LEBLANC-~~Annick LEBRUN-Daniel LEFERME-Jean François LEMAITRE~~-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-~~Aude VAN CAUWENBERGE~~-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : ~~Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélie WELONEK-Didier WILLOT.~~

Délégués de la CAMVS ayant donnés pouvoir : Hugo GEORGES à Arnaud BEAUQUEL-Daniel LEFERME à Michel WALLET

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM): Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE-~~Simon DELAPORTE.~~

Délégués suppléants de la CCPM : ~~José GILBERT~~-Alain GERARD

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Pascal CHABOT

Représentation du SMTUS au sein des organismes extérieurs : désignations des représentants ou délégués auprès du GART, de l'ADU, d'AGIR et du syndicat Hauts-de-France MOBILITES

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 059-255902827-20231004-DEL18_2023-DE

Exposé :

M. le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation des représentants ou délégués au sein des organismes extérieurs.
Suite au changement de présidence du SMTUS et conformément à l'article 25 du règlement intérieur du SMTUS qui précise « *en effet, quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du Président du syndicat mixte, et qu'il est par conséquent procédé à une nouvelle élection des Vice-présidents, il est également opéré une nouvelle désignation des délégués au sein des organismes extérieurs. A cette occasion, les délégués en poste peuvent être soit reconduits expressément dans leur fonction, soit remplacés* ».
Dans ce cadre, il convient donc de revoir les représentations du SMTUS au sein de certains organismes en procédant au renouvellement ou au remplacement de ces derniers.

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre :

- Vu l'article L.5211-1 qui précise « *que les dispositions du chapitre 1er du titre II du livre 1er de la deuxième partie relative au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* » ;

-Vu l'article L.2121-33 qui s'applique en conséquence et qui précise : « *que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacles à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes* » ;

-Vu la délibération n°21/2022 en date du 30 novembre 2022 désignant et déclarant Monsieur Benoit COURTIN, Président du SMTUS ;

-Vu la délibération n°31/2020 en date du 24 septembre 2020 adoptant le règlement intérieur du SMTUS ;

-Vu les délibérations n°02/2021 en date du 10 mars 2021 et n°02/2022 en date du 22 mars 2022 modifiant le règlement intérieur du SMTUS ;

-Vu les dernières délibérations relatives à la désignation des représentations ou délégués du SMTUS au sein des organismes extérieurs en date du 24 septembre 2020 ;

-Vu la présentation du présent projet de délibération en réunion du bureau du SMTUS en date du 27 septembre 2023 ;

-Et sur proposition de M. le Président.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 059-255902827-20231004-DEL18_2023-DE

Considérant :

- l'élection de Monsieur Benoît COURTIN en qualité de nouveau Président du SMTUS ;

- la nécessité de procéder à une nouvelle désignation des délégués au sein des organismes extérieurs conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales et du règlement intérieur du SMTUS.

Concernant le Groupement des Autorités Responsables du Transport (GART) :
Je vous propose de confirmer Jean DURIEUX en qualité de titulaire et de remplacer Jacques THURETTE par Benoît COURTIN en qualité de suppléant.

Concernant l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU) :

Je vous propose de confirmer Arnaud BEAUQUEL en qualité de titulaire.

Concernant l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR) :

Je vous propose en qualité de titulaire Benoît COURTIN en remplacement de Jean DURIEUX et en qualité de suppléant Jean DURIEUX en remplacement de Hugo GEORGES.

Concernant le Syndicat Hauts-de-France MOBILITES :

Je vous propose de confirmer Arnaud BEAUQUEL en qualité de titulaire ainsi que Ghislain ROSIER en qualité de suppléant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Décide de renoncer au scrutin à bulletin secret en application de l'article L2121.12 du code général des collectivités territoriales.

Concernant le Groupement des Autorités Responsables du Transport (GART) :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant TITULAIRE du SMTUS au sein des instances et de l'assemblée générale du GART : Jean DURIEUX.

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant SUPPLEANT au sein des instances et de l'assemblée générale du GART : Benoît COURTIN

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 059-255902827-20231004-DEL18_2023-DE

Concernant l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU) :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant TITULAIRE du SMTUS au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérache : Arnaud BEAUQUEL.

Concernant l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR) :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant TITULAIRE du SMTUS au sein des instances et de l'assemblée générale d'AGIR : Benoît COURTIN

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant SUPPLEANT au sein des instances et de l'assemblée générale d'AGIR : Jean DURIEUX

Concernant le Syndicat Hauts-de-France MOBILITES :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme délégué TITULAIRE du SMTUS au sein du comité syndical du Syndicat Hauts-de-France MOBILITES : Arnaud BEAUQUEL

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme délégué SUPPLEANT du SMTUS au sein du comité syndical du Syndicat Hauts-de-France MOBILITES : Ghislain ROSIER

- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de l'Etat, au GART, à l'ADU, à AGIR et au Syndicat Hauts-de-France MOBILITES.

SYNDICAT MIXTE SMTUS DE TRANSPORTS URBAINS DE LA SAMBRE

Le Président
Benoît COURTIN

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr